



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : **04/PFD/1832830** (corr. DU Martial Resibois et Lindsay Lejeune)

Réf. CRMS : GM/KD/**BXL40205_695_PU_Saintelette**

Bruxelles, le 25/08/2022

Annexe : //

Objet : BRUXELLES. Place/Square Saintelette et Place d'Yser

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification de l'assiette de voirie, déplacement des voies de tram, réaménagement façade et modification du trafic.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier reçu le 02/08/2022, nous vous communiquons *les remarques et recommandations* formulées par notre Assemblée en sa séance du 17/08/2022.

Le périmètre du projet est partiellement situé dans plusieurs zones de protection, à savoir celles des anciennes Manufactures Charlet et Cie, des Halles des Producteurs et des anciens Établissements Blum. Il comprend par ailleurs plusieurs immeubles inscrits à l'inventaire du patrimoine immobilier, dont les plus emblématiques sont l'ancien garage Citroën (futur musée Kanal – Centre Pompidou) et le Kaaitheater, et une série d'autres éléments patrimoniaux remarquables, tels le Monument des Navigateurs (A. De Wever, 1895), les statues 'piliers' de l'ancien pont Saintelette de 1930 (E. Wynants) et le Vaartkapoen (T. Frantzen, 1985). Il est par ailleurs repris en zone d'intérêt culturel, historique et d'embellissement ainsi qu'en espace structurant au PRAS. Le projet est situé sur un axe historique et une perspective majeure de la capitale partant du boulevard du Jardin Botanique pour aboutir à la Basilique de Koekelberg.

Le dossier comprend une étude historique de la place et de ses abords qui documente son évolution durant les siècles passés. Les qualités paysagères de la situation historique ont en grande partie disparu et les lignes fortes de l'ancien aménagement ont été quasi entièrement effacées, tout comme la remarquable forme urbaine trapézoïdale que présentait la place à l'Entre-deux-guerres (tel que visible par ex. sur les anciennes photos aériennes de 1930-35). Seul le bâti qui borde la place et le square Saintelette révèle encore le tracé de la structure urbaine historique.

Ce lieu tout à fait remarquable au niveau historique a donc malheureusement perdu sa lisibilité et se présente aujourd'hui comme un nœud extrêmement complexe d'un point de vue fonctionnel et infrastructurel et très peu valorisé au niveau urbanistique et paysager.



1930-35



1930

Photo aérienne de 1930-30 (Bruciel) et carte postale de 1930 – extr. du dossier de demande

La demande porte sur un projet ambitieux pour requalifier la place et le square Saintelette ainsi que la place de l'Yser. Les lignes de forces du projet peuvent être résumées comme suit :

- . La requalification de la place/square Saintelette qui sera transformée en une 'place-pont' ;
- . L'affirmation des deux grandes promenades reliant les berges du Canal;
- . L'articulation des alignements paysagers notamment autour de l'agrafe centrale.

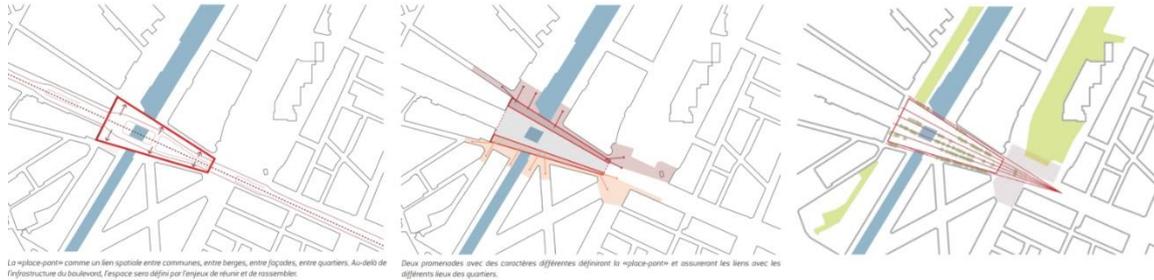
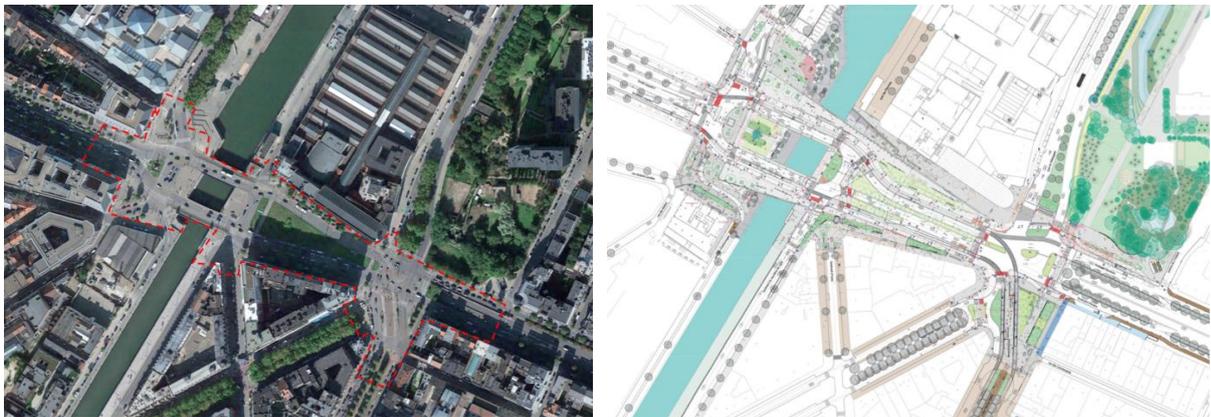


Schéma des trois grands axes du projet – document extr. du dossier de demande

Avis

La CRMS se réjouit de l'initiative pour développer un projet ambitieux pour cette partie emblématique et stratégique de la Région. Elle souligne par ailleurs la grande qualité, la lisibilité et la clarté des documents introduits.

De manière générale la CRMS souscrit au projet qui permettra de requalifier ce lieu stratégique et de lui rendre sa lisibilité, sa qualité et sa convivialité. Dans ce cadre, elle appui notamment le parti de transformer la place Saintelette en une véritable 'place-pont', un lieu convivial qui renoue avec la forme historique de la place et où les piétons et cyclistes regagneront une belle partie de l'espace public tout en créant une connexion plus forte avec le canal. La CRMS apprécie également l'intégration dans le projet et la mise en valeur des objets patrimoniaux, tels les anciens piliers du pont, le Monument des Navigateurs et le Vaartkapoen. La mise en valeur des promenades et des axes paysagers constitue également des points forts du projet.



La CRMS approuve dès lors le parti et les grandes lignes du projet. Elle formule cependant certaines remarques et des recommandations pour améliorer certains aspects du projet. Celles-ci concernent les points suivants :

Axes et perspectives

Le projet se situe sur un axe historique et une perspective monumentale de première importance, à savoir les boulevards du Jardin botanique et Léopold-II dont la basilique de Koekelberg constitue le point focal. Pour préserver et mettre en valeur cette perspective *il est primordial de dégager la perspective de tout*

obstacle qui empêcherait sa perception et les vues à grande distance. Le CRMS constate toutefois que certaines rangées d'arbres qui sont censé "renforcer" les axes, seraient de nature à hypothéquer les vues sur ces axes. La plantation d'arbres à couronne évasée sur ou le long des certains tronçons des axes principaux porterait donc atteinte à l'ouverture visuelle souhaitée. La Commission estime que la mise en valeur de la structure de l'espace (lignes, patte d'oie) ne peut pas dans ce cas précis être atteinte par la plantation d'alignements d'arbres en raison de la forme trop peu prononcée de la patte d'oie et du fait que le relief empêche sa perception. Telle que conçue, l'infrastructure (trafic, objets, éclairage, etc.) n'est pas non plus de nature à renforcer cette figure urbaine.



Afin d'améliorer la lisibilité des axes et de la forme urbaine à hauteur de la 'patte d'oie' et pour préserver la longue perspective sur l'axe monumental, la CRMS demande concrètement de supprimer la rangée d'arbres qui est dessinée sur le terre-plein central du square Saintelette.

Cependant, pour éviter une diminution conséquente du nombre d'arbres, la Commission recommande de repositionner les arbres en dissociant leur implantation de la figure de la patte d'oie et de la voirie et en favorisant une implantation plus libre et stratégique. La nouvelle proposition de plantation d'arbres devra aussi prendre en compte les bâtiments emblématiques : les arbres devront être soigneusement positionnés de manière à préserver aussi les vues sur ces bâtiments.

Pour s'assurer que la perspective monumentale soit réellement préservée et mise en valeur, la CRMS demande par ailleurs de fournir de simulations (photomontages) depuis les principaux points de vue et à longue distance.

Minéralisation

Malgré le fait que le projet veut favoriser la mobilité douce et transformer cette partie de la ville en un lieu convivial et verdoyé, la CRMS doit malheureusement constater qu'une bonne partie de la superficie de pleine terre disparaîtra (on passe de 4.522m² à 2.380 m² de pleine terre). La CRMS déplore cette diminution car les zones de pleine terre offrent les meilleures garanties pour développer des zones vertes stables et résistant au changement climatique, contrairement au verdoisement superficiel qui nécessite des investissements beaucoup plus importants en termes d'entretien sans pouvoir en garantir la bonne conservation sur le long terme. ***Dès lors, la CRMS demande de consentir un effort pour préserver d'avantage les zones de pleine terre existantes.***

Selon la même logique, planter le site propre du tramway (herbe, couvre-sol) contribuera à la valeur écologique du site.

De manière générale la CRMS préconise également ***d'intégrer dans le projet un plan de gestion des plantations assurant leur entretien sur la longue durée.***

Matériaux

Sans s'opposer à la mise en œuvre de différents matériaux de revêtement de sol, en fonction du caractère et de la fonction des zones, la CRMS constate que le revêtement le plus caractéristique de l'ancien axe industriel formé par le canal, les quais et leurs abords, à savoir les pavés de porphyre, n'est pas représenté dans le projet. Or, il s'agit d'un matériau qualitatif, esthétique et durable qui aurait parfaitement sa place dans le projet. ***Dès lors, la CRMS plaide pour la récupération des pavés existants et pour leur réutilisation à des endroits significatifs du projet,*** sans pour autant hypothéquer le confort des cyclistes ou piétons. ***Selon le même raisonnement et dans un objectif de durabilité (réutilisation de matériaux et économie circulaire), la CRMS préconise aussi la récupération in situ d'autres matériaux et éléments de qualités qui devront être démontés*** dans le cadre des travaux (bordures en pierre bleue, pierres provenant des murs des quais et des piliers, balustrades, etc.)

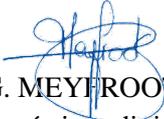
En ce qui concerne les nouveaux garde-corps, la CRMS ne s'oppose pas au principe d'uniformiser leur modèle. *Les garde-corps caractéristiques des années 1930 devraient cependant être soigneusement démontés en vue d'une réutilisation*, par exemple lors de la réalisation d'autres projets misant sur la valorisation du canal et ses rives. La Commission demande dans ce cadre d'être attentif à la cohérence entre ce projet et les projets connexes en cours d'étude (par ex. la passerelle Feder).

Signalisation et éclairage

De manière générale la CRMS constate que la nouvelle signalisation, tout comme l'éclairage, sera très abondante et composée d'un nombre impressionnants de nouveaux éléments. La CRMS comprend le souhait de développer une image forte et propre au lieu. Sans opposer aux grandes lignes des concepts de signalisation et d'éclairage, elle plaide cependant pour une simplification, une réduction et une plus grande sobriété dans le choix des modèles des nouveaux dispositifs. Elle attire également l'attention sur la nécessité d'assurer une gestion et un entretien adéquats et réguliers de tous ces éléments pour éviter que le nouvel aménagement se dégrade rapidement.

Enfin, la CRMS attire l'attention sur certaines incompatibilités entre les mouvements des cyclistes et des piétons et notamment aux endroits où ces deux modes de déplacement se croisent (par ex. la traversée de la place de l'Yser). Sans remettre en cause l'objectif de faciliter le passage des cyclistes sur la place, elle s'interroge sur la présence très accentuée des tracés cyclistes dans le nouvel aménagement. Cet aspect pourrait être traité de manière plus subtile.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; tjacobs@urban.brussels ; mresibois@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ; (si Bruxelles)